Suivi du dépistage auditif des nouveau-nés – Informations pour les parents

Chers parents,

Une bonne audition est essentielle au bon développement et à l'apprentissage de la parole chez l'enfant. Elle lui permet de comprendre la parole et de communiquer avec autrui. Le dépistage précoce des troubles auditifs permet une prise en charge efficace. Le dépistage auditif des nouveau-nés propose un examen très précoce, simple et gratuit, directement à la maternité.

Le **Centre de suivi du dépistage auditif néonatal (NHS pour Newborn Hearing Screening)** de Basse-Saxe accompagne votre famille jusqu'à ce que l'on détermine avec certitude si votre enfant a une bonne audition ou s'il a besoin d'un traitement. Si aucun test auditif n'a encore été effectué, le centre vous contactera afin de s'assurer qu'aucun examen important n'est manqué. Pour ce suivi, certaines données sont transmises, telles que nom d'enfant, date de naissance, la méthode de dépistage et les résultats. En cas 'un résultat suspect, les coordonnées de la mère sont également transmises. Le traitement des données est effectué uniquement avec votre consentement et conformément aux exigences légales.

Si le résultat du test nécessite des investigations complémentaires, un examen de suivi doit être réalisé dans les deux semaines suivantes dans un établissement spécialisé. Pour le **dépistage auditif néonatal**, deux méthodes de test sont reconnues : les mesures **TEOAE et AABR**.

Ces deux méthodes sont indolores et sans danger pour votre bébé. Elles sont généralement pratiquées lorsque votre enfant est allongé et calme ou dort – par exemple, dans les premiers jours de sa vie à l'hôpital, ou plus tard chez un ORL ou chez votre pédiatre.

TEOAE – test auditif rapide avec une petite sonde

Lors d'un test d'otoémissions acoustiques transitoires (TEOAE pour Transient-Evoked OtoAcoustic Emission), une petite sonde est insérée délicatement dans le conduit auditif de votre bébé. De doux sons "clic" sont présentés par cette sonde. L'oreille interne (la cochlée) réagit à ces sons par de subtiles vibrations, que la sonde capte et mesure. Cet examen ne dure que quelques minutes et permet de déterminer si l'oreille interne réagit aux sons.

Si cette mesure ne donne pas de résultat clair, cela ne signifie pas automatiquement qu'il y a une déficience auditive. Des interférences peuvent parfois survenir en raison du bruit ambiant, de mouvements pendant l'examen ou de la présence de liquide dans l'oreille. Dans ce cas, une deuxième mesure ou un examen AABR est recommandé.

AABR – examen plus détaillé avec électrodes

L'audiométrie automatisée du tronc cérébral (AABR pour Automated Auditory Brainstem Response) est plus complet et mesure également la réaction du cerveau aux sons. De petites électrodes hypoallergéniques sont placées sur le front et derrière les oreilles de votre bébé. Les sons sont ensuite diffusés par des embouts auriculaires souples ou un petit casque. Les électrodes enregistrent les réponses électriques du nerf auditif et du cerveau, ce qui permet de vérifier la bonne transmission des signaux sonores.

L'AABR est fréquemment utilisé lorsque la première mesure n'était pas claire ou lorsqu'une confirmation supplémentaire est souhaitée, par exemple chez les bébés prématurés ou les bébés présentant des facteurs de risque.

Pour plus d'informations, consultez:

NHS Niedersachsen

NIEDERSACHSEN DAS IST GROß.